



AIDE TAXE DE SÉJOUR

Afin d'améliorer la qualité de votre accueil et de rendre votre séjour toujours plus agréable, nous disposons d'une ressource : **la taxe de séjour**

Qu'est-ce que c'est ?

C'est en réalité une contribution perçue par votre hébergeur pour le compte de la commune.
Elle est intégralement consacrée aux actions de développement de la commune dont vous bénéficiez directement.

Attention, depuis le 1^{er} janvier 2019 la facturation est réalisée « au réel »

- Cette taxe est prélevée par les logeurs, pour le compte de la commune de Merlimont auprès de tous les visiteurs passant au moins une nuit sur la commune.

Les personnes exonérées sont :

Les personnes mineures ;
Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.



Les tarifs (Par nuit et par pers.)	Hôtels	Meublés	Chambres d'hôtes	Camping	Village Vacances
4 étoiles	1.50 €	1.50 €	0.75 €	0.50 €	0.90 €
3 étoiles	1.00 €	1.00 €	0.75 €	0.50 €	0.75 €
2 étoiles	0.90 €	0.90 €	0.75 €	0.20 €	0.75 €
1 étoile	0.90 €	0.75 €	0.75 €	0.20 €	0.75 €
Non classé	3% du coût de la nuitée	3% du coût de la nuitée	3% du coût de la nuitée	3% du coût de la nuitée	3% du coût de la nuitée

Pour toute information supplémentaire :



Mairie,
Place de la Haye,
62155 Merlimont



03 21 94 72 18



mairie@merlimont.fr

Nous vous souhaitons un agréable séjour.

